



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

Décision n° 2025/ 047 / 2478

Objet : Adoption du règlement du jeu concours photo « dans l'univers de Cézanne »

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°2023/073 en date du 19 septembre 2023 approuvant les règlements de jeux organisés par la commune et donnant délégation du conseil municipal au Maire pour les modifier ;

Vu le règlement du jeu concours photo « dans l'univers de Cézanne » ;

Considérant la nécessité d'approuver le règlement du concours photo « dans l'univers de Cézanne » qui se déroulera du 1^{er} juin 2025 au 27 août 2025 ;

DÉCIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : D'approuver le règlement du concours photo « dans l'univers de Cézanne ».

ARTICLE 2 : La présente décision sera affichée et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Il est précisé que ce Tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 15 MAI 2025

Le Maire,
Amapola VENTRON

